



Règlement des RUELLES de SEILLANS 2024 – 24 mars 2024

Les associations, Seillans Vélos Nature (SVN) et Lei Caminaïres, Associations déclarées en Préfecture du Var, proposent en partenariat avec la municipalité de Seillans 83440, une épreuve ludique de Vélo Tout Terrain (non inscrite au calendrier officiel des fédérations de cyclisme), ainsi qu'une balade patrimoniale dans les rues et ruelles du village, le dimanche 24 mars 2024 de 9h00 à 13h00.

1- ORGANISATION ET SECURITE

L'organisateur s'engage à produire un circuit de qualité comprenant quatre niveaux différents de difficultés avec des bénévoles en nombre suffisant pour assurer la sécurité des participants et des riverains des circuits.

Les participants aux épreuves VTT et VTAE doivent posséder un matériel en parfait état de fonctionnement ; adapté aux circuits proposés, ainsi qu'un nécessaire de réparation. Le port du casque et des gants est obligatoire.

Les randonneurs à pied, doivent porter des chaussures et vêtements adaptés à la marche.

Cette manifestation est ouverte à toutes et à tous, particulièrement des pratiquants du Vélo Tout Terrain et VTAE, de niveaux « débutant » à « confirmé ».

Les tracés sont tous balisés en milieu urbain et tiennent compte de la spécificité topologique du village marqué par son style médiéval. Des passages étroits et sinueux, des rues pavées, des calades constituant les anciens chemins de ronds et quelques marches d'escaliers constituent le profil des circuits proposés.

Dans le but de lancer les participants et d'assurer le comptage/chronométrage, l'épreuve démarre sur la place de La République, espace dégagé sans aucune difficulté de terrain, afin d'assurer des conditions optimales de sécurité pour tous ; sans oublier le public.

La balade patrimoniale est non chronométrée.

La Police Municipale, assurera la sécurité aux abords de l'épreuve, et veillera au bon stationnement des véhicules en amont de celle-ci, afin de favoriser si besoin le passage des services de secours et incendie.

Le site de départ/arrivée de l'épreuve, sera interdit à la circulation et au stationnement automobile. Un arrêté Municipal est pris en ce sens par le Maire de la Commune.

Pour le respect des riverains, passants et spectateurs, une grande attention sera apportée à la propreté des lieux dans lesquels les épreuves se dérouleront. Le Seillans Vélos Nature procédera à l'enlèvement de tous les dispositifs de signalisation mis en place par ses soins.

En cas de nécessité, l'organisation se réserve la possibilité de faire appel à la Gendarmerie Nationale, pour compléter le dispositif de sécurité autour de la manifestation.



2- ACCES A LA MANIFESTATION

En raison de contraintes de circulation dans la partie supérieure du village, le stationnement de tous les participants se fera sur le parking organisé sur le terrain Chaix, en bas du village, sur la route de Draguignan. L'accès sera fléché pour guider les véhicules.

Pour les accompagnants des concurrents, un transport par navettes sera organisé entre le lieu de stationnement et le haut du village entre 8h30 et 13h00.

Les concurrents pourront rejoindre le site de départ avec leur vélo ; un plan d'accès leur sera remis sur le parking pour cela.

3- LES TRACES

Quatre circuits Vélos et un circuit pédestre sont proposés, identifiés en fonction du niveau de difficulté : Vert, Bleu, Rouge et Noir. Le violet étant pédestre.

- a. Tracé Vert : 660 mètres de long, avec 20 mètres de dénivelé positif.
- b. Tracé Bleu : 780 mètres de long, avec 30 mètres de dénivelé positif.
- c. Tracé Rouge : 850 mètres de long, avec 40 mètres de dénivelé positif.
- d. Tracé Noir : 950 mètres de long, avec 50 mètres de dénivelé positif.
- e. Tracé Violet : 3500 mètres de long, avec 125 mètres de dénivelé positif.

Les tracés seront repérés in situ avec des panneaux reprenant les codes couleurs des circuits. De la rubalise et des signaleurs placés aux endroits stratégiques, compléteront le dispositif de balisage.

Les obstacles présents et non amovibles seront signalés de la même façon et/ou protégés par des dispositifs adaptés (bottes de paille, écrans, etc.)

En outre, un tracé ludique sera matérialisé sur la place de La République pour les « plus petits » ; débutants sur un vélo afin que ces derniers se familiarisent avec les notions de pilotage en les faisant appréhender les règles d'équilibre nécessaires à la pratique de ce sport. La participation **gratuite** à ce circuit ne nécessite aucune inscription préalable.

Dans la mesure des disponibilités, des vélos de petites tailles + casques pourront être mis à disposition des parents par Seillans Vélos Nature afin que leurs enfants puissent évoluer sur ce circuit.

La participation des enfants à ce circuit se déroule sous la responsabilité des parents obligatoirement présents.

4- PRINCIPE DES EPREUVES

Chaque groupe de concurrents - d'une même catégorie - s'élance, après une mise en grille de départ pour réaliser un maximum de tours dans un temps de course défini pour chacun des circuits.

Concernant le circuit Noir, les concurrents ont la possibilité de s'inscrire soit en individuel, soit en relais de 2 coureurs VTT/VTT ou VTAE/VTAE.

Les concurrents des autres circuits participent de façon individuelle



Le vainqueur de l'épreuve sera celle ou celui qui aura réalisé le plus grand nombre de tours dans le délai de temps imparti. A tour égal c'est le 1^{er} qui a passé la ligne dans le temps imparti qui remporte.

- a. Tracé Vert : 20 minutes de course - Individuel
- b. Tracé Bleu : 30 minutes de course - Individuel
- c. Tracé Rouge : 40 minutes de course - Individuel
- d. Tracé Noir : 50 minutes de course – Individuel ou relais de 2 coureurs

Entre chaque épreuve, un temps d'attente de 20 minutes est respecté afin de permettre aux concurrents engagés de rallier l'arrivée et de laisser le temps à l'organisation de mettre en place le balisage nécessaire à l'épreuve suivante.

La mise en grille de départ se fera selon le numéro de dossard attribué lors de l'inscription sur le site sporttips.fr.

5- DROIT D'ENGAGEMENT et INSCRIPTIONS

Les inscriptions devront se faire en ligne, via le site sporttips.fr. Les inscriptions seront closes le samedi 23 mars à 12h, veille de la course. **VALIDATION DU REGLEMENT AVANT INSCRIPTION.**

Les frais d'inscription sont fixés à 10€, par participant et par épreuve. Ce prix s'entend HORS FRAIS DE GESTION sporttips.fr, qui se montent à 1,20€.

Les inscriptions sur place seront autorisées, en fonction des places disponibles. En raison de l'étroitesse de certains passages notamment, le nombre de concurrents par épreuve est limité à 30.

L'inscription au circuit pédestre est non obligatoire pour les moins de 10 ans, les enfants sont sous la responsabilité des parents.

6- MATERIALISATION DES ZONES DE DEPARTS, ARRIVEES ET DE COURSE

La grille de départ est matérialisée au sol. Les lignes nécessaires pour aligner les concurrents inscrits à chaque type d'épreuve sont espacées de 2 mètres.

On pourra placer entre 4 et 6 concurrents maximum par ligne.

7- REMISE DES DOSSARDS – PUCES DE COMPTAGE sporttips.fr

La remise des dossards sera ouverte le dimanche 24 mars à 8h00 pour tous les concurrents, particulièrement pour ceux dont le départ est donné à 9h00. Les dossards seront délivrés par les membres de l'organisation de Seillans Vélos Nature, place de La République à Seillans, le jour de l'épreuve.



Seillans Vélos Nature s'adjoit les services d'un chronométreur (Sportips) avec transpondeurs et puces électroniques permettant le comptage automatique des passages sous le portique d'arrivée/départ de l'épreuve. Ces puces devront impérativement être restituées à la fin de l'épreuve ; elles demeurent la propriété de sportips.fr.

Pour garantir le retour des puces, chaque concurrent devra remettre en échange de son dossard et de la puce, une pièce d'identité à l'organisation.

En cas de signalement de comportement anormal (non-respect du tracé du circuit, acte dangereux, etc.) pouvant porter atteinte à la sécurité de coureurs, personnel de sécurité ou public d'un concurrent constaté tout au long des parcours, l'organisation sera saisie et prendra les décisions qui s'imposent. Elle pourra, en fonction de la situation, prononcer l'exclusion du participant de l'épreuve et de son classement.

8- HORAIRES

Le déroulement des épreuves comprendra quatre départs distincts selon l'ordre ci-dessous :

- 1^{er} départ : circuit NOIR à 9h00 – arrivée à 9h50
- 2^{ème} départ : circuit BLEU à 10h10 – arrivée à 10h40
- 3^{ème} départ : circuit VERT à 11h00 – arrivée à 11h20
- 4^{ème} départ : circuit ROUGE à 11h40 – arrivée à 12h20

Balade patrimoniale : départ à 10h00 – arrivée entre 12h00 et 12h30

La remise des prix s'effectuera à partir de 12h45, sur la place de La République à Seillans.

9- REMISE DES PRIX - PODIUM

Des coupes et récompenses seront remises aux trois premiers de chaque catégorie. Les VTT et VTTAE seront récompensés distinctement.

10- RECONNAISSANCE DES CIRCUITS

Si nécessaire, la reconnaissance des parcours pourra se faire **uniquement** entre 8h00 et 8h45 le jour des épreuves. Ces reconnaissances se déroulent sous l'entière responsabilité du participant. Ce dernier devra être extrêmement vigilant compte tenu de la présence éventuelle de piétons dans les rues du village et de la possibilité de circulation automobile sur certains tronçons ; l'interruption de circulation ne valant seulement durant les temps des épreuves, rappelés au paragraphe 8-.

En aucun cas, des reconnaissances ne pourront être tolérées durant le déroulement d'une des quatre épreuves.



11- REONSABILITE DES PARTICIPANTS

Chaque engagé participe sous son entière responsabilité, apprécie ses capacités physiques et déclare être apte à la pratique de l'activité sur laquelle il est inscrit.

Pour les participants mineurs, une autorisation parentale (Format JPG/PDF) devra être fournie en ligne lors de l'inscription, ou remise le jour de l'épreuve à l'organisation Seillans Vélos Nature.

Il est rappelé aux engagés que cette manifestation doit demeurer avant tout un moment de détente et de plaisirs partagés. Le respect de l'autre doit prévaloir sur et en dehors des circuits proposés.

12- METEO

En cas de météo défavorable, l'épreuve se déroulant essentiellement sur sols pavés, constitués de pierres et calades qui peuvent rapidement devenir glissantes et dangereuses, Seillans Vélos Nature et la Municipalité de Seillans se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation, les frais d'inscription seront remboursés.

13- DIVERS

Une buvette et une petite restauration seront proposées sur le site, place de La République.

Ce règlement sera mis en ligne sur le site www.seillansvelosnature.com et sur le site de réservation www.sportips.fr et affiché le jour de la manifestation.



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Monsieur, Madame, _____ * responsable

Légal (e), autorise mon fils/ma fille** _____ * à participer aux

3^e Ruelles de Seillans le 24 mars 2024, il ou elle évolue sur le parcours pédestre ** / sur le parcours VTT VTTAE** de couleur _____.

*A compléter

**rayer la mention non concernée

Coupon à remplir et à remettre obligatoirement à l'accueil des inscriptions le jour de la manifestation. En l'absence d'autorisation, l'accès sera refusé à l'enfant mineur.

Date et signature du responsable légal (e)